



**ASSEMBLEE COMMUNALE DU 14 AVRIL 2021, A 19H.30
A LA SALLE ASSOCIATIVE DE CHARMEY, LES LEVANCHES 1**

Procès-verbal

Date et heure : Mercredi 14 avril 2021, à 19h30

Lieu : Salle associative, Les Lévanthes 1, à Charmey

Présidence : M. Nicolas Roschi, Syndic

Présents : 30 personnes (sans compter les personnes qui n'ont pas le droit de vote, dont Madame Christiane Vial, caissière et M. Fitim Krasniqi, secrétaire ad intérim ainsi que les personnes assises sur la rangée sur la droite.

M. le Syndic ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux participants à cette Assemblée communale. Encore une assemblée qui se veut particulière, puisqu'organisée extra-muros, ici à Charmey.

Il profite de cette introduction pour remercier notre commune voisine qui nous a une nouvelle fois mis à disposition ses locaux afin de garantir la tenue de notre assemblée dans le respect des mesures d'hygiène et de distanciation sociale.

A ce sujet, il informe qu'une photo va être prise, ceci afin d'assurer le traçage en lien avec la situation épidémiologique. Cette photo, conservée sous le strict respect de la protection des données, sera naturellement supprimée 14 jours après la tenue de l'assemblée.

De plus, afin d'écartier tout risque de contamination, le port du masque est obligatoire pour l'ensemble des participants à la séance.

L'Assemblée de ce soir marque la dernière de la législature 2016/21. C'est une nouvelle fois l'occasion pour le Syndic de remercier chaleureusement ses collègues conseillers communaux, mais aussi les membres des différentes commissions communales, des groupes de travail ainsi que tout le personnel communal pour leur dévouement et leur fidélité tout au long de cette législature.

Le renouvellement des autorités communales aura en effet lieu avec la cérémonie d'assermentation des nouveaux élus, le 24 avril.

En juin prochain, les citoyennes et citoyens seront convoqués en assemblée extraordinaire pour voter sur le renouvellement des différentes commissions communales ainsi que sur différentes modalités à fixer pour la législature 2021/26. A ce sujet, un courrier a été remis avec le livret de convocation à l'assemblée de ce soir, qui rappelle ce renouvellement et invite les personnes intéressées à se présenter à la candidature de l'une ou l'autre de ces commissions.

Toujours à ce sujet, il ajoute que le Conseil communal a reçu un message de M. Benoît Dessibourg, fidèle membre de la commission financière depuis 2008. Après plus de 12 ans investis au service de cette commission, M. Dessibourg a informé la commune qu'il a pris la décision de ne pas se représenter pour une nouvelle période. En tant que banquier retraité, M. Dessibourg aura été de très bon conseil au sein de la commission financière. Ses compétences professionnelles et ses qualités humaines font de lui une personnalité très appréciée de ses collègues, du Conseil et du personnel communal ainsi que de l'Assemblée communale.

Au nom de toute la population de Crésuz, il profite de cette introduction pour dire, à M. Dessibourg, un très grand merci pour toutes ces années d'engagement.

Cela étant dit, il demande à M. Luc Gendre (1) pour les rangées 1 et 2 ainsi que la table du Conseil communal (à noter que notre caissière, Christiane Vial et notre secrétaire ad intérim M. Fitim Krasniqi, n'ont pas le droit de vote), M. Jean-Jacque Tornare (2) pour les rangées 3 et suivantes, de fonctionner comme scrutateurs. Chacun compte le nombre de personnes.

Scrutateur 1 : 18 personnes

Scrutateur 2 : 12 personnes

Total : 30 personnes ayant le droit de vote

Environ 9 personnes se sont excusées de ne pas pouvoir participer à l'assemblée de ce soir. La présente assemblée a été convoquée conformément à l'article 12 de la Loi sur les communes, soit par publication dans la Feuille officielle No 13 du 2 avril 2021, par affichage au pilier public et par convocation individuelle aux citoyens. Elle a également été publiée sur le site Internet de la commune.

Les documents relatifs à cette assemblée étaient disponibles à l'Administration communale, 10 jours avant l'assemblée.

L'assemblée de ce soir sera enregistrée par notre personnel administratif afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. De plus, M. le Syndic demande à chaque intervenant de bien vouloir se lever, de s'annoncer et de s'exprimer de manière claire et compréhensible.

Il prie maintenant les scrutateurs d'annoncer le nombre de votants dans leur secteur respectif... *Les résultats sont inscrits plus haut.*

Tractanda

Concernant le tractanda, M. le Syndic indique que la commune n'a pas reçu de demande écrite particulière pendant le délai légal avant l'assemblée. Chacun a pu en prendre connaissance dans la convocation reçue. Il demande s'il y a des remarques ou des commentaires ?

Comme ce n'est pas le cas, M. le Syndic invite les citoyens qui acceptent ce dernier à voter par main levée.

Les citoyens acceptent à l'unanimité ce tractanda avec les remerciements de M. le Syndic.

Nous pouvons donc considérer l'Assemblée de ce soir comme valablement ouverte.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 9 décembre 2020
(il ne sera pas lu étant joint à la convocation et disponible sur le site internet de la commune)
2. Comptes 2020
 - 2.1. Comptes de fonctionnement
 - 2.2. Comptes des investissements + bilan
 - 2.3. Rapport de la Fiduciaire
 - 2.4. Rapport de la Commission financière sur la base du rapport de l'organe de révision
 - 2.5. Approbation des comptes de fonctionnement et des investissements
3. Crédit relatif à la mise en place d'un collecteur de déchets urbains sur l'article 848 RF (intersection route des Planches et route des Roches.
4. Divers

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 9 décembre 2020

Comme mentionné dans la convocation, le procès-verbal de l'Assemblée communale du 9 décembre 2021 ne sera pas lu, étant publié dans le livret de convocation et sur le site internet de la commune. En outre, il a été tenu à disposition au secrétariat communal, 10 jours avant l'assemblée.

Son contenu ne faisant pas l'objet de remarque, il est soumis au vote de l'Assemblée qui **l'approuve à l'unanimité**. Des remerciements vont à son auteure, pour sa rédaction.

M. le Syndic passe la parole à Mme Vial et M. Bütikofer pour le prochain point.

2. Comptes 2020

2.1 Comptes de fonctionnement

D. Bütikofer : Pour le résultat des comptes 2020, il en ressort une perte. Ce résultat mérite d'être analysé de plus près. Le budget 2020 affichait un solde négatif de CHF 148'890.00 et ceci après un prélèvement de CHF 470'000.00 sur la réserve de péréquation. Au bouclage, aucun prélèvement n'a été fait sur ladite réserve grâce aux rentrées fiscales supérieures au budget. Au final le résultat est meilleur de CHF 500'000.00 environ par rapport au budget et cette différence est compensée par différentes rentrées fiscales qui ont été estimées avec prudence lors de l'établissement du budget. Avant de passer la parole à Madame Vial pour une présentation plus détaillée, il remercie le personnel administratif pour le travail fourni.

Ch. Vial : Par ce graphique, vous vous rendez mieux compte des proportions des charges supportées par la Commune. Volontairement le « gâteau » 2020 est plus gros puisque le total charges a augmenté de CHF 636'000 soit plus de 25 % par rapport à 2019.

La grande augmentation découle de la charge de la péréquation payée au canton soit une augmentation de CHF 457'000.00. Les cotisations pour la Région augmentent à cause de l'IPF et de l'évolution du nombre d'habitants; tout cela au détriment de la Commune qui voit sa part du « gâteau » diminuer.

Dans les charges décidées par la commune, il y a toutes celles en relation avec le personnel et l'administration proprement dite de la commune.

On trouve aussi toutes les charges liées au fonctionnement et à l'entretien de nos infrastructures (routes, collecteurs et canalisations, bâtiments etc.) Certaines de ces charges sont refacturées par les taxes causales :

eau, épuration, déchets. D'autres sont refacturées sous forme d'émoluments (permis de construire, attestations diverses, etc).

Dans la convocation que chacun a reçue figurent un tableau et des explications pour les charges et les produits par dicastère.

Voyons en détail la composition de certaines parts de ce gâteau.

A) Charge cantonales

Les principales différences concernent la participation aux coûts des soins des EMS et des institutions spécialisées pour les personnes en situation d'handicap dues en grande partie à l'augmentation de la population +16 (398 = chiffre au 31.12.2019). Les autres instances gardent les chiffres de la population prise en considération pour le budget, soit au 31.12.2018 (382).

Péréquation : IPF passe de 221.83 en 2019 à 320.32 pour 2020 ce qui entraîne une augmentation de 110 %, soit plus du double.

B) Charges régionales

Les associations régionales ont très bien respecté leur budget. Les chiffres subissent une hausse pour le CO et les soins à domicile à cause de l'IPF et de l'augmentation de la population (budget en italique).

Participation à la nouvelle passerelle dans les Gorges de la Jogne.

C) Charges Vallée de la Jogne

Les différences avec le budget sont : Service du feu car peu d'intervention et d'exercice à cause de la pandémie. Concernant les écoles, fermeture et suppression de certaines activités à cause du Covid font que les chiffres sont à la baisse par rapport au budget, cela est aussi valable pour l'accueil extra-scolaire.

Par contre notre part à la charge des abonnements généraux est plus conséquente, toujours en raison de la pandémie.

Les charges dévolues au tourisme sont stables.

Les produits sont en hausse de CHF 320'000.00 et ce sont surtout les impôts des personnes physiques et morales qui font cette différence. Rappelons que les impôts de l'année sont estimés selon les données de l'Etat. Mais en tenant compte des départs et des arrivées dans la commune, il y a malgré tout toujours une correction dans l'année suivante. Ce graphique montre bien la proportion des impôts par rapport aux autres recettes.

Conformément à ce qui avait été décidé en assemblée communale, il y a prélèvement de CHF 40'000.00 sur les réserves « réfection route et construction abri bus » pour financer la construction du nouvel abri de bus et la réfection des escaliers menant aux arrêts de bus.

Un montant de CHF 29'000.00 a été prélevé pour financer la révision du PAL, ainsi le solde de la réserve correspond au solde de l'investissement voté par l'assemblée communale.

A noter que contrairement à ce qui avait été prévu au budget, rien n'a été prélevé sur les réserves péréquations pour contrer l'augmentation de l'IPF. Le budget prévoyait un prélèvement de CHF 470'000.00 au total sur ces réserves.

Reprise du tableau mis dans la convocation. Finalement, le résultat est meilleur de CHF 90'000.00 par rapport au budget. Si l'on ajoute le prélèvement prévu sur les réserves péréquation, le résultat final est meilleur que le budget d'environ CHF 560'000.00.

2.2 Comptes des investissements et bilan

Les investissements terminés durant l'année 2020 sont présentés.

Aménagement abri bus et réfection escalier menant à l'arrêt pour CHF 41'709.90 (budget : CHF 42'000.00).

Achat de la voiture et d'une remorque pour CHF 37'482.55 (budget CHF 38'000.00) de plus il y a eu vente de la voiture et d'un ancien tapis roulant pour un total de CHF. 700.00.

Adduction eau et collecteur – Liaison Longchamp – Pra Derrey pour CHF 550'036.40 TTC (budget : 540.000)

Ces travaux d'adduction d'eau et du collecteur entre Longchamp et le Pra Derrey sont en dessous du budget de CHF 31'000.00 puisque la Commune récupère la TVA pour tout ce qui concerne l'épuration.

La réfection du chalet de Terroche a été présentée l'année passée, pour 2020, la Commune a encaissé des subventions fédérales et cantonales, au total CHF 60'000.00. Les coûts s'élevaient à CHF 152'885.85 pour un budget de CHF 145'000.00, au final gain sur le budget de CHF 52'000.00.

Les investissements suivants sont en cours :

1. L'éclairage public du passage entre la route de la Maladère et la Place du Crêt. Le montant de CHF 717.70 représente du matériel mis en place par M. Wicky.
2. Le PIEP est déposé, nous attendons son approbation ou des demandes complémentaires.
3. Le collecteur Secteur Sud est en cours.
4. Le collecteur sur les art.1019 et 1021 est en cours.
5. Les travaux de cancellation de tombes ont eu lieu, Les autres travaux liés au réaménagement du cimetière suivront.
6. Le PAL a été approuvé, le solde du budget servira à traiter des recours.
7. Pour le complexe de la Chaumine, rien n'a été dépensé en 2020.

Pour rappel ces projets ont été votés mais rien n'a été entrepris en 2020. Pour information, la désherbeuse a été achetée en 2021 et les panneaux solaires à installer sur le bâtiment administratif sont à l'enquête. Les autres objets sont en attente.

Au final, avec le tableau précédent, le total des projets d'investissements à réaliser avoisine les 8 millions.

Mme Vial présente le tableau récapitulatif du compte des investissements 2020 : En vert dans la colonne budget, vous trouvez les chiffres votés lors de l'assemblée du 15.07.2020 qui corrige en quelque sorte de budget 2020. Ces chiffres ne sont pas mentionnés dans la convocation.

Ainsi il y a CHF 90'000.00 pour la création du sentier public adapté allant du Chemin du Perrey au Pont du Javroz, aucun frais n'a été engagé pour cet objet en 2020. Les CHF 60'000.00 des routes communales concernent le nouvel abri de bus, la réfection de l'escalier menant aux arrêts du bus et la mise en place d'un éclairage public à la liaison piétonne Route de la Maladère – Place du Crêt. Seul l'éclairage de la liaison piétonne reste encore à mettre en place, les autres points ont été réalisés. Le produit est la vente de la remorque et du tapis roulant.

7. Eau potable et épuration = frais investis en 2020. Dans les produits, il y a des taxes de raccordement au réseau d'eau et d'épuration.

Cimetière = frais de cancellation de tombe et remboursement de la famille selon le règlement communal sur le cimetière. Il s'agit des premiers travaux pour la mise en place du jardin du souvenir.

Révision du PAL = frais dépensés en 2020.

9. Produits = subventions pour la réfection du chalet de Terroche.

Au total la commune a investi pour un total net de CHF 77'288.10. Sur ce total final seulement CHF 19'642.00 ont été financés par l'emprunt. Il s'agit du solde investi pour l'adduction d'eau et l'épuration de la liaison Longchamp Pra-Derrey.

A) Bilan

En examinant ces chiffres, l'on constate que le total du bilan – actif et passif – a diminué d'environ CHF 170'000.00. A l'actif, les disponibilités diminuent de CHF 100'000.00 et le patrimoine diminue aussi de CHF 70'000.00, malgré les investissements.

Au passif, les dettes ont diminué en raison des remboursements contractuels. Les réserves diminuent de CHF 30'000.00 et la fortune diminue de CHF 59'000.00. Les fonds étrangers (dettes et engagements) diminuent aussi de CHF 80'000.00. Ces derniers représentent toujours 30 % du passif et les réserves et fortune le 70 % du passif.

On constate aussi que les dettes et engagements sont toujours couverts par les liquidités.

B) Liquidités

Présentation schématique de l'évolution des liquidités, débiteurs et placements. Au final peu de changement depuis 2017, une légère baisse pour 2020 que nous montre la ligne verte du total disponible.

C) Réserves

3 réserves obligatoires qui découlent des différentes lois (italique). En vert, la réserve «épuration» qui a augmenté en 2020 et en orange celles qui ont diminué comme déjà dit précédemment.

D) Engagements hors bilan

Il s'agit des engagements de la Commune selon les statuts de ces diverses Associations. Le montant affiché représente la part de Crésuz au solde de la dette ou de la fortune (ARG) pour chaque association. Ces parts sont calculées selon la clé de répartition en vigueur (25 % habitants, 75 % habitants pondéré par l'IPF).

Le seul engagement restant est celui du CO qui a considérablement augmenté en raison de l'IPF et du nombre d'habitants, et ceci malgré que le total réparti entre toutes les communes de la Gruyère est passé de 94 millions à 92,5 millions. Notre droit au remboursement pour l'ARG augmente pour les mêmes raisons (IPF – habitants) et aussi parce que le montant total réparti augmente de CHF 326'000.00.

2.3 Rapport de la Fiduciaire

Rapport de l'organe de révision au Conseil communal et à la Commission financière de la Commune de Crésuz. En notre qualité d'organe de révision et selon les art. 98d et 98e de la loi sur les communes (LCo), nous avons effectué l'audit des comptes annuels (compte de fonctionnement, compte des investissements, bilan et annexe du bilan) de la Commune de Crésuz pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020.

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance conformément aux prescriptions légales de l'art. 98a et 98d de la loi sur les communes (LCo).

Responsabilité du Conseil communal

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément aux prescriptions légales de l'art. 95 de la loi sur les communes (LCo) incombe au Conseil communal. Le Conseil communal est responsable du choix et de l'application des méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux prescriptions légales de l'art. 98d et 98e de la loi sur les communes (LCo) et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des

anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte, le cas échéant, le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité ni sur l'existence de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020 sont conformes aux dispositions de droit public en matière de tenue des comptes communaux.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis présentant un total au bilan de CHF 9'291'290.53, ainsi qu'une perte de CHF 58'934.69.

Fribourg, le 29 mars 2021

Multifiduciaire Fribourg SA, David Fleury, Expert-réviser agréé, Réviser responsable et Marc Baudin, Expert-réviser agréé.

2.4 Rapport de la Commission financière sur la base du rapport de l'organe de révision

Rapport de la commission financière relatif à la vérification des comptes de l'exercice 2020.

En application des exigences légales, les comptes communaux, arrêtés au 31 décembre 2020, ont été contrôlés par la fiduciaire Multifiduciaire SA, désignée organe de révision (pour 3 ans) lors de l'Assemblée de Commune du 14 décembre 2016.

Après réception des comptes, la Commission financière a procédé aux vérifications habituelles.

Au 31 décembre 2020, la perte de fonctionnement se montait à CHF 58'394.69 alors que celle budgétée était prévue à CHF 148'890.00 après un prélèvement à la réserve de CHF 470'000.00. La gestion des finances communales a permis d'améliorer le résultat prévisionnel de plus de CHF 500'000.00.

Les réserves à fin 2020 pour les péréquations cantonale et régionale se montent à CHF 3'485'000.00 et demeurent identiques aux réserves à fin 2019.

A l'issue de nos travaux de contrôle et sur la base du rapport de la fiduciaire Multifiduciaire SA, la Commission financière vous recommande d'accepter les comptes de fonctionnement ainsi que le bilan au 31 décembre 2020 tels qu'ils vous ont été présentés et commentés.

Nous adressons nos remerciements aux membres du Conseil communal ainsi qu'au personnel de l'administration communale pour tout le travail accompli durant l'exercice écoulé.

Au nom de la Commission financière Alain Philipona, Président, Benoît Dessibourg, membre et Jean-Louis Pilet, Secrétaire. Crésuz, le 6 avril 2021.

N. Roschi remercie les membres de la commission financière et comme il n'y a pas de question, il passe directement au vote.

2.5 Approbation des comptes de fonctionnement et des investissements

Acceptez-vous le compte de fonctionnement avec un excédent de charges de CHF 58'934.69, le bilan et les comptes d'investissements avec un excédent des charges à hauteur de CHF 77'288.10 tels que présentés ?

Les comptes 2020 sont acceptés à l'unanimité par mains levées avec les remerciements de M. le Syndic.

3. Crédit relatif à la mise en place d'un collecteur de déchets urbains sur l'article 848 RF (intersection route des Planches et route des Roches.

M. le Syndic reprend la parole pour présenter cette demande de crédit. Comme annoncé dans le livret de convocation, le Conseil communal propose cet investissement afin de compléter l'infrastructure publique destinée à la récolte des déchets. L'art. 848 RF a été acquis récemment par la commune dans le but précis d'y réaliser de l'équipement édilitaire. Sa situation paraît idéale comme point de récolte de déchets :

- Situé à l'intersection entre les routes des Planches et des Roches, l'endroit est central pour le haut du village.
- La place graveleuse adjacente permettra à l'entreprise chargée du transport des déchets de s'y rendre et d'y manœuvrer sans peine.
- Le Molok sera installé à l'Est de la parcelle, de manière à garantir une distance relativement éloignée vis-à-vis des habitations voisines et de les préserver de toute nuisance.
- Dans ce même esprit, le Molok sera équipé d'un couvercle anti-odeurs.
- Ce nouveau point de récolte permettra de décharger la déchetterie existante non seulement durant le chantier de la Chaumine, mais également à long terme ; il permettra aussi de réduire d'autant les flux sur le chemin de la Cure lorsque la nouvelle déchetterie y sera installée.
- Finalement, vue sa capacité (5'000 lt, soit 6 fois la contenance d'un container ordinaire), cela permettra de réduire le nombre de passages de l'entreprise chargée du ramassage des déchets.

Au niveau du coût, celui-ci se monte à CHF 12'000.00, financés entièrement par la trésorerie, selon le plan de financement.

Comme il n'y a pas de questions, M. le Syndic donne la parole à la commission financière pour son rapport.

M. Jean-Louis Pilet : Le collecteur aura une capacité de 5'000 litres et permettra de réduire les passages de ramassage des déchets.

Ces travaux sont estimés à CHF 12'000.00 et seront financés par la trésorerie.

Les coûts de fonctionnement sont prévus dans le budget.

La Commission financière préavise favorablement la réalisation de ce projet.

M. le Syndic remercie la commission financière pour son préavis et comme il n'y a pas de question, il propose de passer au vote.

Les citoyens acceptent ce crédit à l'unanimité par mains levées avec les remerciements de M. le Syndic.

4. Divers

Suite à l'erreur de date du rapport de la Fiduciaire M. Georges Eggertswyler souhaite que la correction soit effectuée.

Le Syndic annonce que le secrétariat s'occupera de faire le nécessaire.

M. Yves Ruffieux demande des renseignements sur l'avancement du projet de la Chaumine.

Le Syndic répond que la demande de permis de construire a été mise à l'enquête en janvier. Nous avons enregistré 11 oppositions. La Commune s'est déjà déterminée sur toutes les oppositions et le dossier a été transmis au Canton. Actuellement, le dossier est en phase finale de l'examen cantonal. Par la suite, le dossier va être remis à la Préfecture de la Gruyère pour statuer sur l'octroi du permis de construire.

M. Yves Ruffieux demande également si c'est bien le projet qui a été accepté qui va se réaliser.

Le Syndic affirme qu'en principe le projet devrait être réalisé tel qu'il a été mis à l'enquête et accepté, maintenant cela dépendra de l'issue des oppositions. Il appartiendra à la Préfecture de la Gruyère de statuer.

Plus personne ne souhaite la parole, le Syndic ajoute qu'il va rapidement parler du malheureux feu de forêt qui s'est produit à la Forêt carrée à Crésuz vendredi passé :

Chacun a probablement eu connaissance et vécu ce sinistre de très près. Nous n'allons pas refaire un résumé de ce dont chacun a déjà pu prendre connaissance dans la presse de ces derniers jours.

Le Conseil communal souhaite seulement revenir sur l'article paru aujourd'hui dans La Liberté et dont le titre indique : « Incendie à Crésuz : vers la piste de la négligence ».

Selon cet article, la police cantonale aurait confirmé qu'il s'agit probablement d'un incendie par négligence.

Nous avons aussi pris connaissance du message de l'ECAB qui indique qu'en l'état, les frais d'extinction sont à charge de la commune. L'ECAB a aussi indiqué que s'il y a intention ou négligence grave, la commune peut se retourner contre l'auteur du sinistre.

A ce stade, tant que l'enquête menée par la police est ouverte et que la commune n'a pas connaissance des conclusions de son rapport, le Conseil communal n'a pas à commenter d'avantage cet article.

Le Syndic passe maintenant aux remerciements et fait le discours suivant :

« Gérard Challande a pris ses fonctions en 2016. En charge des dicastères des affaires sociales et de la santé, de la police, de la sécurité, des déchets, de la protection de la nature, des forêts et des alpages, tu as pris tes engagements au sérieux et c'était un plaisir pour moi et le Conseil de pouvoir compter sur ta disponibilité et tes compétences. A chaque fois qu'il y a eu une urgence ou un imprévu à prendre en mains dans le cadre de tes responsabilités, tu les as prises au sérieux et tu n'as jamais hésité à t'impliquer personnellement.

Didier Bütikofer a, lui, rejoint l'Exécutif en cours de législature, en 2019 suite au départ de notre ancien Syndic Jean-Claude Reymond. Ce sont 2 années de plus que tu as mis tes compétences et ton service à la disposition de la commune. Je dis 2 ans de plus... parce qu'en réalité, tu as pris tes fonctions de Conseiller communal en 1991.

Je venais de naître à ce moment-là...

J'ai vécu avec toi la législature passée de 2011 à 2016 et je dois dire que tu m'as énormément appris. Depuis 2019, tu as repris les dicastères des finances, de l'administration, de la culture et des loisirs. Ce sont finalement 27 années de ta vie que tu as consacrées au service de la collectivité.

Didier, Gérard, votre engagement durant toutes ces années est honorable et soyez-en remerciés comme il se doit. »

Le Syndic termine en annonçant que Véronique Borcard, Philippe Baeriswyl et lui-même ont décidé de poursuivre leur engagement. Viennent compléter le Conseil communal lors de la cérémonie d'assermentation du 24 avril prochain, Carole Pythoud et Jean-François Suys. C'est aussi l'occasion d'exprimer des remerciements à ses collègues actuels et futurs de mettre leur temps à disposition de la cause publique.

Comme il n'y a pas d'autre question, il lève cette assemblée ordinaire et remercie tout le monde au nom du Conseil communal et de son personnel pour la confiance et l'intérêt témoignés pour la cause publique.

L'Assemblée se termine ainsi à 20 :20.

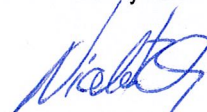
Au nom de l'Assemblée communale

Le Secrétaire a.i.



Fitim Krasniqi

Le Syndic



Nicolas Roschi